



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du logement

Question écrite n° 71554

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur le quinzième rapport annuel de la fondation Abbé-Pierre, rendu public le 1er février 2010. Parmi les propositions qu'il contient, on peut relever celle visant à fixer l'objectif d'un engagement financier de la collectivité publique au-dessus de 2 % du PIB en matière de politique de logement, contre 1,85 % aujourd'hui. Il lui demande si une telle préconisation est de nature à retenir l'attention du Gouvernement.

Texte de la réponse

La politique du logement est au coeur des préoccupations du Gouvernement. C'est à ce titre une politique dans laquelle l'engagement de la collectivité est massif et continue de croître en 2011 : dans un contexte de sortie de crise, l'effort public en faveur du logement atteint 37,4 MdEUR, dont les deux tiers à la charge de l'État, soit 1,96 % du PIB, un niveau jamais atteint depuis 1986. Pour autant, fixer un objectif à 2 % du PIB n'est pas une fin en soi. Il s'agit de répondre à la pénurie de logements accessibles, là où c'est nécessaire, en ciblant mieux les aides publiques. Elles seront désormais mieux territorialisées et recentrées sur les priorités de la politique du logement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71554

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1599

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2876